



GUIDE EXPLICATIF DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE

ACCUEIL | RÉGLEMENTATION DES RÉGIMES PAR LA CSFO | RENSEIGNEZ-VOUS SUR VOTRE RÉGIME | SYSTÈME DE RETRAITE | FONCTIONNEMENT DES RÉGIMES | ÉVÉNEMENTS DE LA VIE | GLOSSAIRE | RESSOURCES

Vous êtes ici : [Guide explicatif de votre régime de retraite](#) > [Le fonctionnement des régimes de retraite enregistrés](#) > Rendement des investissements et frais connexes

Rendement des investissements et frais connexes

Les **administrateurs de régimes de retraite** suivent de près le rendement des placements de la caisse de retraite. Ce rendement est une importante source de financement des régimes de retraite à **prestations déterminées**. En ce qui concerne les régimes de retraite à **cotisations déterminées**, le rendement des placements a une incidence sur la valeur du compte du participant.

Les administrateurs de régimes doivent également surveiller de près les coûts liés aux investissements, aussi appelés frais de placement. Ils sont particulièrement importants dans le cas des régimes à cotisations déterminées, où ils sont souvent couverts par le participant. Les frais de placement comprennent les suivants :

- les frais de gestion des placements (pour l'investissement des actifs du régime);
- les frais de courtage (pour l'achat ou la vente d'actions et d'obligations);
- les frais de services de garde (pour la détention des actifs du régime de retraite).

Obtenir de l'information sur les placements de votre régime

Si vous êtes un **participant au régime**, un **ancien participant** ou un **participant retraité** d'un régime de retraite à **prestations déterminées**, vous pouvez faire le suivi du rendement et des frais liés aux placements grâce aux états financiers annuels de votre régime. Vous pouvez obtenir ces derniers auprès de votre **administrateur de régime de retraite** ou de la **CSFO**.

Vous pouvez comparer le rendement des placements et les frais connexes de votre régime avec le rendement et les frais moyens de l'industrie des régimes de retraite à prestations déterminées de l'Ontario grâce au **Rapport 2016 sur le financement des régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario** de la CSFO.

Si vous participez à un régime de retraite à **cotisations déterminées**, vous devriez faire le suivi du rendement des placements de votre compte grâce aux renseignements fournis par votre administrateur. Les administrateurs de régimes sont tenus par la loi de vous envoyer au moins une fois par année les relevés de participant.

[Haut de la page](#)